



***Dixième réunion du comité de pilotage
18 novembre 2008 - Paris***

Projet de compte rendu

Les points abordés au cours de la réunion sont les suivants :

- 1 - Rapport de gestion 2007
- 2 - Evolution du cadre réglementaire du réseau national
- 3 - Point d'avancement sur le développement du SI :
Conception, TRA, Hébergement, Mise en production
- 3 - Développement du site Internet :
Spécifications réalisées
Modalités de développement et calendrier
Eléments de travail : home page et story-board
- 4 - Gestion de l'activité « Réseau national »
Support, Exploitation, Maintenance évolutive

**Prochaine réunion du comité de pilotage :
Jeudi 7 mai 2009 - 14H00 à 16H30 - Paris (ASN)**

ACCUEIL, TOUR DE TABLE ET APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 16 MAI 2008

M. Jean-Christophe Niel, directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), préside ce dixième comité de pilotage du Réseau national de mesures de la radioactivité de l'environnement.

La liste des membres du comité de pilotage (COPIL) et des autres participants à la réunion est présentée en **annexe 1** de ce compte-rendu. Un tour de table est effectué afin de permettre aux nouveaux participants (voir point 2 - Evolutions de la réglementation) de se présenter. M. Niel rappelle les principaux objectifs du réseau ainsi que les prochaines échéances importantes (ouverture de la collecte des données en janvier 2009, ouverture du site internet public au premier trimestre 2010).

Le compte rendu de la neuvième réunion du comité de pilotage a été envoyé à tous les membres du comité par voie électronique. M. Niel acte l'approbation de ce compte rendu à l'unanimité.

1 - RAPPORT DE GESTION 2007

M. Leprieur (IRSN/DEI) présente le rapport de gestion 2007 dont la diffusion sera réalisée prochainement. Conformément à la décision homologuée n°2008-DC-0099 de l'ASN, l'IRSN a pour tâche de rédiger chaque année le rapport de gestion du réseau national de mesures de la radioactivité de l'environnement.

Ce rapport a pour principaux objectifs :

- d'effectuer un bilan sur l'organisation et le fonctionnement du comité de pilotage ;
- de réaliser une synthèse sur les différentes tâches menées par les groupes de travail thématiques, ainsi que sur les ressources dédiées au projet ;
- de faire le point sur le projet de développement du système d'information du Réseau national.

Depuis le 10 juin 2004, date de la première réunion du comité de pilotage, celui-ci s'est réuni 8 fois. Le COPIL s'est réuni 3 fois en 2007. En outre, cinq réunions du groupe de travail (GT) ont été organisées au cours de l'année 2007. Les groupes de travail (GT) ont été mis en place à la demande du comité de pilotage auxquels certains de ses membres participent. Ces GT thématiques ont été créés pour développer les aspects techniques nécessaires au développement du Réseau national.

Le projet de développement du système d'information entrant dans une phase de spécification essentielle, le rythme des réunions s'est intensifié en 2007 afin de permettre la restitution des travaux réalisés par l'IRSN et la validation des différentes étapes par l'ASN, après avis du comité de pilotage.

Rapport de gestion 2007

	Action	Période	Objectifs
1	Inventaire des données	Juin 2004 à novembre 2005	Recenser l'ensemble des mesures Identifier le cadre des mesures Cerner les attentes des acteurs
2	Définition des orientations stratégiques	Mai à septembre 2005	Synthétiser les principales fonctionnalités du système d'information du Réseau national
3	Organisation des entretiens Individuels	Août à novembre 2005	Constituer le dossier d'expression des besoins à partir de la synthèse technique des entretiens
4	Rédaction du dossier d'expression des besoins	Novembre 2005 à mars 2006	Document de référence pour la réalisation du cahier des charges fonctionnel du système d'information du Réseau national
5	Etude technique et financière	Juillet à octobre 2006	Rédiger un dossier d'aide à la décision pour l'ASN et le comité de pilotage
6	Finalisation des exigences de la maîtrise d'ouvrage	Février à Septembre 2007	Synthétiser les exigences pour la création des spécifications techniques et fonctionnelles du système informatique
7	Création des spécifications	Septembre 2007 à janvier 2008	Réaliser les spécifications générales, techniques et détaillées du système informatique du Réseau National
8	Réalisation du système informatique (SI)	Année 2008	Réaliser le SI et mettre à disposition l'architecture technique de développement, d'intégration et de Production
9	Tierce Recette Applicative (TRA)	Année 2008	Mettre en œuvre une TRA pour l'assistance à la recette du système informatique
10	Mise en production du système	Année 2009	Accompagner au changement induit par le nouveau système par rapport à l'actuel. Référencer le site auprès des principaux moteurs de recherche. Elaborer un plan de communication associé à l'ouverture du site

Réalisations
2007
(étape 6 et 7)

En 2007, l'IRSN a procédé au développement du protocole d'échange d'information et du référentiel de déclaration (normalisation de l'échange informatique). Ces dossiers sont destinés aux acteurs du Réseau national qui s'inscrivent dans une démarche d'informatisation de la déclaration de leurs mesures de radioactivité. Les différents producteurs devront envoyer leurs données formatées selon cette norme vers le réseau national selon un mode de transfert imposé et sécurisé. Cette déclaration standardisée permet ainsi d'interconnecter des systèmes informatiques hétérogènes.

Sur la base de ces documents, l'IRSN a réalisé la phase de spécification du système dans l'objectif de décrire les principales fonctionnalités de la base de données, de son interfaçage et du site Internet qui donnera accès à l'intégralité des résultats de mesures. Les dossiers de spécification constituent le recueil des exigences validées par la maîtrise d'ouvrage et qui seront utilisés en 2008 pour la phase de conception et de validation du système d'information.

M. Leprieur décrit synthétiquement l'architecture du futur système d'information du réseau national. Un programme de contrôle du système d'information vérifiera le formatage des fichiers de données. Seules les lignes correctes des fichiers transmis seront intégrées à la base de données, puis mises à disposition sur Internet. En réponse à toute déclaration, un fichier édité automatiquement sera transmis par e-mail au producteur et mis à disposition sur Internet dans un espace privé. Les petites structures productrices d'un nombre limité de données auront également la possibilité de transmettre leurs résultats à partir d'un outil autonome téléchargeable sur le site internet du réseau national.

En 2007, l'IRSN et l'ASN ont publié des articles sur le Réseau national de mesures de la radioactivité de l'environnement dans leur rapport d'activité. L'objectif consiste à mieux faire connaître le Réseau national ainsi qu'à expliciter la démarche de développement du système d'information. Ces publications font également la promotion du site Internet « www.mesure-radioactivite.fr » qui constitue par ailleurs la principale source d'information sur le Réseau national.

Les supports de cet exposé sont présentés en **annexe 4** du compte rendu.

Suite aux demandes de différents membres du comité de pilotage relatives à la relecture du rapport avant sa publication, M. Niel propose qu'une phase de consultation des membres du COPIL sur le rapport soit mise en place avant diffusion officielle (le projet de rapport a été transmis le 26/11 par courrier électronique, la phase de consultation s'est achevée le 04/12).

2 - EVOLUTION DU CADRE REGLEMENTAIRE DU RESEAU NATIONAL

L'évolution du cadre réglementaire a fait l'objet de la présentation par Mme Levelut (ASN/DEU). Après un rappel des enjeux du réseau national de mesures de la radioactivité de l'environnement. La révision du code de la santé en novembre 2007 (décret n° 2007-1582 du 7 novembre 2007), notamment ses articles R. 1333-11 et 1333-11-1, et la publication de la loi n°2006-686 du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité nucléaire, notamment la création de l'ASN et ses nouvelles prérogatives, sont à l'origine de l'évolution du cadre réglementaire relatif au Réseau national.

La décision ASN n°2008-DC-0099 du 29 avril 2008, homologuée par l'arrêté du 8 juillet 2008, remplace l'arrêté du 27 juin 2005. Cette décision :

- définit l'organisation du Réseau national ;
- fixe la composition du comité de pilotage du Réseau national (COPIL) et de la commission d'agrément des laboratoires ;
- fixe les modalités d'agrément ainsi que les critères de qualification auxquels doivent satisfaire les laboratoires pour être agréés.

Ce texte précise également le cadre de la transmission au Réseau national des résultats de mesures, provenant uniquement de laboratoires agréés ou de l'IRSN. Il fixe au 1^{er} janvier 2009 la date à partir de laquelle les mesures réglementaires de surveillance de l'environnement doivent être transmises sur le réseau national et doivent en conséquence être réalisées par des laboratoires agréés.

Les instances du réseau national, comité de pilotage du réseau national et commission d'agrément des laboratoires, ont été renouvelées par les décisions ASN n°2008-DC-0116 et 0117 du 4 novembre 2008 qui remplacent les arrêtés de nomination du 12/09/2005.

Le comité de pilotage (COFIL) est constitué de 17 membres ou de leur représentant (cette suppléance n'est pas possible pour les personnes qualifiées).

Les principales évolutions au niveau du comité de pilotage sont :

- l'augmentation du nombre de représentants des ministères avec la création d'un siège pour un représentant du ministère de la santé (DGS), les autres ministères représentés étant l'environnement (DGPR), la consommation (SCL), l'alimentation (DGAL) et la défense (SPRA) ;
- la redistribution des représentants au titre des organismes mentionnés aux 1° à 3° du II de l'article R.1333-11 (voir **annexe 2**) :
 - EDF et AREVA pour les industriels du nucléaire ;
 - La DRASS de Basse-Normandie pour les services déconcentrés de l'Etat ;
 - Le GSIEN pour les associations.
- la nouvelle nomination au titre des personnes qualifiées d'un représentant de l'ACRO.

Les supports de cet exposé et la liste des membres du COFIL sont présentés en **annexe 3** du compte rendu.

3 - POINT D'AVANCEMENT SUR LE DEVELOPPEMENT DU SYSTEME D'INFORMATION

L'IRSN a mis en place une organisation dédiée au suivi des prestations de conception, de recette et d'hébergement du système informatique du réseau national. Chaque mois, trois comités de pilotage sont organisés afin d'assurer le suivi technique des prestations en cours. Les supports de cet exposé sont présentés en **annexe 4** du compte rendu.

Conception et maintenance du SI

M. Guldner (IRSN/DEI) présente l'avancement de la prestation de conception qui a démarré en juin 2008. La société CRIL ALYOTECH a été sélectionnée au terme de la procédure d'avis d'appel public à la concurrence lancé en 2007 par l'IRSN. Conformément aux objectifs fixés, la conception des modules associés à la collecte, au contrôle et à l'enregistrement des données a été réalisée prioritairement.

Le système d'information du Réseau national sera composé :

- d'un système de collecte des données :
 - réception des données qui sont transférées par liaisons télématiques ;
 - contrôle de ces données ;
 - base de données centrale alimentée de ces données et des référentiels ;
 - émission d'une réponse vers le producteur ;

- d'un site internet « référentiel » permettant aux administrateurs de gérer le référentiel du réseau national ;
- d'un site internet de diffusion des données au public (avec un espace à accès restreint dédié aux producteurs des données) ;
- d'un site internet « analyste » dédié à l'exploitation des données par les organismes désignés par la décision de l'ASN.

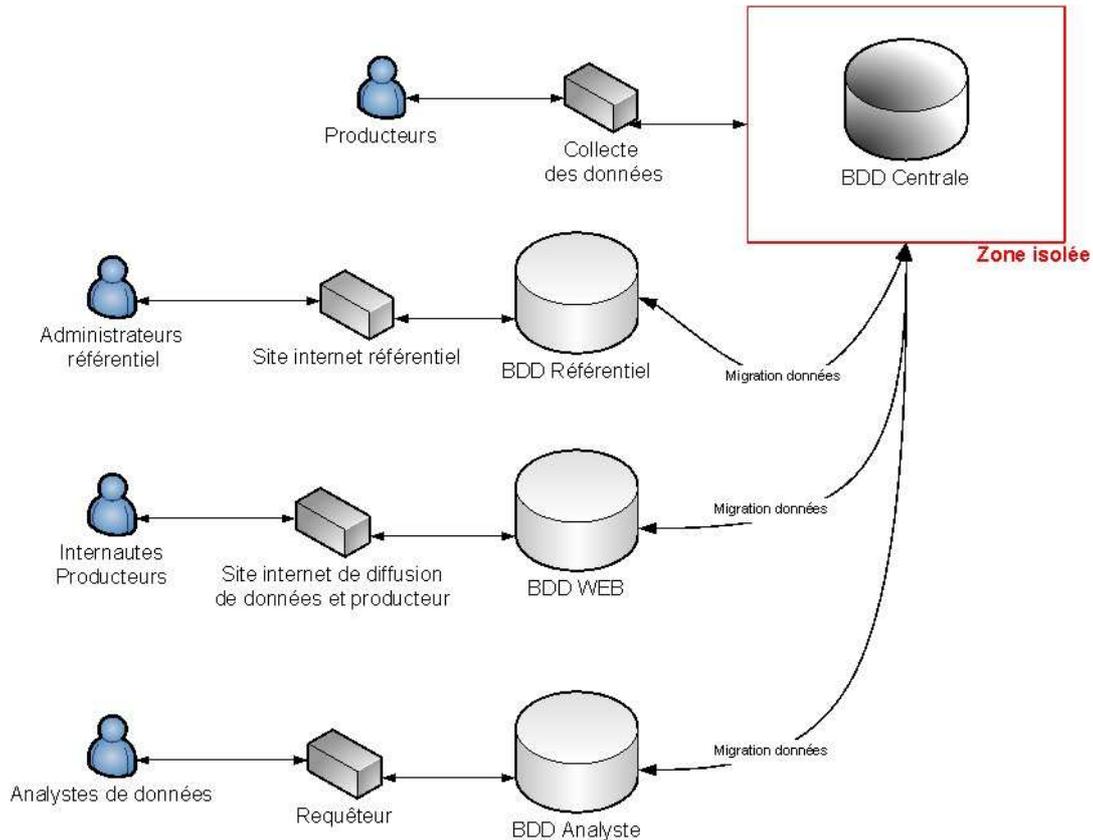


Schéma logique de l'architecture fonctionnelle.

Un module autonome supplémentaire est également en cours de développement. Cet outil téléchargeable et exécutable sur un simple PC permettra aux petits producteurs de données de constituer leurs fichiers XML selon le format RNM imposé.

Le planning des livraisons est le suivant :

- **26 septembre 2008** : système de collecte et site web référentiel
- **14 novembre 2008** : outil autonome de constitution des fichiers XML
- **28 novembre 2008** : nouvelle version du système de collecte et site web référentiel
- **8 décembre 2008** : site web producteurs

M. Guldner précise que les technologies employées sont relativement bien supportées par le monde de la programmation. Tous les modules centralisés sont développés par des technologies « full web ».

Le développement du site internet de diffusion des données débutera en décembre 2008. Une version de ce site sera mise en ligne pour les membres du COPIL en mai 2009.

Le site internet « analyste » sera développé à partir de 2009.

Recette du système informatique

M. Mangin (IRSN/DEI) présente l'avancement de la prestation de recette du système réalisée par la société ASTEK. L'objectif de cette prestation est de réaliser :

- des tests sur les éléments livrés par le concepteur (vérification de bon fonctionnement) ;
- des audits des procédures d'installation.

Cette société apporte également une assistance à la mise en place de l'hébergement ainsi qu'à la mise en production. Cette prestation oblige donc à une grande rigueur pour toutes les livraisons (application et documentation) réalisées par le concepteur. Par exemple, sur le système de collecte, la stratégie de tests mise en place inclut le passage de 260 cas tests (1 exigence fonctionnelle = au moins 1 cas test).

Le planning des phases de recette (préparation et exécution) est le suivant :

- **15/09/2008 au 11/10/2008** : système de collecte et site web référentiel
- **10/11/2008 au 29/11/2008** : outil de constitution des fichiers XML
- **08/12/2008 au 18/12/2008** : site web producteurs
- **01/12/2008 au 10/12/2008** : nouveau système de collecte et site web référentiel

Hébergement du système informatique

M. Guldner expose l'avancement de cette prestation qui a débuté en octobre 2008. L'IRSN a fait le choix de l'externalisation du système d'information chez la société Thalès, permettant ainsi de disposer de prestations de qualité (fortes compétences mutualisées au sein de l'entreprise et force de conseil et de proposition pour la vue système de l'application du réseau national).

La prestation d'hébergement assurera l'exploitation, l'administration et la supervision des différents composants du système (bases de données et site internet). Un support téléphonique aux utilisateurs identifiés par l'IRSN, ainsi qu'aux administrateurs de l'IRSN, sera également assuré. L'architecture sécurisée proposée par Thalès est standard. Elle intègre une plateforme d'intégration et une plateforme de production (Data Center basé à Elancourt). Un plan de reprise est également intégré à l'architecture (48 heures d'arrêt maximum - site du PRA basé à Valence).

Utilisation de l'outil collaboratif GFORGE

L'outil collaboratif GFORGE est devenu l'outil de communication par excellence dans ce projet. Il permet notamment de tracer les anomalies déclarées. L'IRSN visualise ainsi tous les échanges techniques entre le concepteur, le recetteur et l'hébergeur et intervient dans le flux de traitement des anomalies.

Mise en production

Depuis le 4 novembre, la plateforme de tests est opérationnelle. Elle permet aux producteurs d'effectuer des tests sur des cas réalistes et ainsi de valider les fichiers XML de déclaration avant le démarrage de la collecte fixé au 15 janvier 2009. L'IRSN assurera un support efficace des producteurs pendant toute cette phase de test. A partir du 15 janvier 2009, l'équipe d'exploitation fournira tous les mois un bilan (à définir) des enregistrements réalisés dans la base de données centrale à destination des déclarants.

(Une démonstration du site internet producteurs est effectuée en séance)

Risques du projet

M. Mangin conclut en précisant le périmètre actuel des risques identifiés pour chaque phase du projet. Dans la phase de développement, certaines spécifications ont été transmises tardivement (gestion des agréments, dépôt de fichiers par « upload » via une page web) ce qui impacte les délais de livraison en conception puis en tierce recette applicative (TRA).

En phase de démarrage, il sera important de tester au plus tôt les déclarations pour, le cas échéant, mettre à jour le référentiel et limiter le taux d'erreurs. Cette remarque est valable en phase d'exploitation. Une attention toute particulière devra être portée à la maintenance et la diffusion du référentiel.

4 - DEVELOPPEMENT DU SITE INTERNET PUBLIC

M. Leprieur rappelle les principales étapes du développement des spécifications fonctionnelles, éditoriales et graphiques du futur site internet du réseau national. La prestation a été confiée en mai 2008 aux sociétés Clever Age et Websiteburo. Un séminaire et plusieurs ateliers thématiques se sont déroulés en juin-juillet 2008. La livraison de la première version des spécifications a été effectuée le 3 septembre 2008. Tous les livrables (spécifications back office, front office, éléments graphiques) ont été transmis en novembre 2008 au concepteur CRIL ALYOTECH.

Back office	Interface d'administration d'un site
Front office	Partie visible du site

M. Leprieur présente le projet de « home page » du futur site internet (voir **annexe 4**) ainsi que le nouveau logo du réseau national qui sera utilisé en 2010 pour le nouveau site internet.



La conception du site démarrera en décembre 2008. Une première version (dite « martyr ») sera proposée au prochain GT du réseau national. Sur la base des remarques effectuées, une nouvelle version (V2) sera présentée lors de la réunion du comité de pilotage (7 mai 2009) et mise en ligne avec un accès restreint aux membres du COPIL et aux acteurs qui seront impliqués dans cette phase de « validation » (ex : CLI de la Loire).

En complément de ces actions, l'ASN a proposé de finaliser la validation par une étude qualitative (étude approfondie sur un panel restreint) permettant d'associer un public néophyte à cette phase.

C'est au premier semestre 2009 que l'IRSN, l'ASN et les acteurs de cette phase (RNM, CLI ou autres) pourront participer activement à la conception du site internet public, avant sa recette. Au-delà de cette période, aucune modification profonde du site internet ne sera possible. Les mois de novembre et décembre seront exclusivement réservés à la stabilisation du système ainsi qu'à sa recette applicative avant la mise en production en janvier 2010.

Le planning global est présenté dans le tableau ci-dessous.

Conception du site	1 ^{er} janvier 2009 au 1 ^{er} mai 2009 (livraison d'une première version intermédiaire du site fin février)	Phase ponctuée par de nombreuses revues de conception : GT du RNM (06/03 et fin avril) et réunions intermédiaires ASN-IRSN
Recette de la conception	1 ^{er} mai 2009 au 1 ^{er} juillet 2009 (ouverture du site internet avec accès restreint aux acteurs RNM en mai 2009)	Phase de recueil des demandes d'évolution et de modification sur une version 2.0 du site internet, Etude qualitative par un panel de public néophyte
Intégration des évolutions	1 ^{er} juillet au 1 ^{er} septembre 2009	Création de la version 2.1 du site sur la base des demandes d'évolution validées par la maîtrise d'ouvrage
Validation du site	1 ^{er} septembre au 15 octobre 2009	Validation finale de la version du site Internet qui sera mise en ligne en janvier 2010
Stabilisation	15 octobre au 31 décembre 2009	Stabilisation du système d'information et Tierce recette applicative du site internet
Mise en ligne	Janvier 2010	Ouverture public du site internet

Mme Sené (GSIEN) souhaite que la « home page » du site rende mieux compte du pluralisme des acteurs du réseau que le projet présenté en réunion. Il est important dès cette page d'accueil de pouvoir montrer la sphère des acteurs de ce réseau.

M. Niel indique qu'une présentation au Haut Comité pour la Transparence et l'Information sur la Sécurité Nucléaire (HCTISN) devra être effectuée avant la mise en ligne du site.

M. Peres (IRSN/DEI) insiste sur le respect du planning de développement présenté afin de mettre en ligne un site stabilisé et validé en janvier 2010.

M. Denis (GSIEN) fait remarquer les différents niveaux de validation possibles, chacun ayant un impact différent en terme de conception : la validation des données, la certification du contenu (sémantique) et enfin l'ergonomie (facilité d'utilisation, ...). M. Champion (IRSN/DEI) conclut qu'il est important d'organiser ces niveaux de validation en tenant compte des créneaux imposés.

M. Niel propose qu'à la prochaine réunion avec l'ANCLI, l'ASN propose à d'autres CLI de participer à la phase de recette de la conception entre mai et juillet 2009.

Les supports de cet exposé sont présentés en **annexe 4** du compte rendu.

5 - GESTION DE L'ACTIVITE RNM

M. Leprieur présente les activités pérennes de l'IRSN liées à la gestion du réseau national. L'année 2009 sera d'une part consacrée à la finalisation de la conception du système d'information et de la mise en œuvre de l'hébergement, et d'autre part au démarrage de l'exploitation du système. Le tableau ci-dessous résume les trois fonctions de l'activité de l'IRSN à partir de 2009.

FONCTION DE SUPPORT	Support aux producteurs de données
	Support aux analystes (ASN, InVS, IRSN, ...)
	Mise en ligne sur le site web public de guide de déclaration ...
FONCTION D'EXPLOITATION	Suivi de l'exploitation du SI, relation avec l'hébergeur
	Exploitation Métier : <ul style="list-style-type: none"> ▪ mise à jour des référentiels, gestion des agréments ... ▪ expertise : rédaction du rapport annuel RNM, du rapport de gestion
FONCTION DE MAINTENANCE EVOLUTIVE	Evolution du système de collecte, de l'hébergement, création et évolution du portail internet public

En conclusion, l'IRSN mettra en place en 2009 une organisation spécifique afin de répondre aux différentes charges pérennes de support, d'exploitation et de maintenance.

Les supports de cet exposé sont présentés en **annexe 4** du compte rendu.

Le président du COPIL clôt la réunion en fixant la date de la prochaine réunion du comité de pilotage. Celle-ci est fixée au jeudi 7 mai 2009 (14H - 16H30, ASN, Paris).

ANNEXES

- Annexe 1 :** Liste des participants
- Annexe 2 :** Articles R-1333-11 et R-1333-11-1 du code de la santé publique
- Annexe 3 :** Evolution de la réglementation du Réseau national
- Annexe 4 :** Rapport de gestion 2007
Point d'avancement sur le développement du système d'information
Développement du site Internet
Gestion de l'activité RNM

Prochaine réunion du GT : Vendredi 6 mars 2009 - 14h30 - Fontenay-aux-Roses (IRSN)

Annexe 1



RÉSEAU NATIONAL
DE MESURES DE LA RADIOACTIVITÉ DE L'ENVIRONNEMENT



10^{ème} réunion du comité de pilotage

18 novembre 2008 – ASN – Paris

Nom - Prénom	Organisme	Signature
JOSSET Mylène	ACRO	Tous les participants ont signé la feuille de présence.
SENÉ Monique	GSIEN	
QUINIO Caroline	MAP - DGAL	
CHABANIS Olivier	DGPR	
CHRÉTIEN Vincent	EDF	
HÉMIDY Pierre-Yves	EDF	
DEVIN Patrick	AREVA	
BA Mohamedou	ADENE	
LA CHAUMÉ Jean-Luc	ASN	
NIEL Jean-Christophe	ASN	
DINA ATTIA	AFSSET	
Alain DELMESTE	ASN	
Volker TARCHAL	ASN	
Marie-Niella LEVELUT	ASN	
Pierre-Jean JALNET	ASN	
Jean-Marc PERES	IRSN	
Didier CHAMPION	IRSN	
Bruno GULDNER	IRSN	
Edouard LEPRATEUR	IRSN	
Joséph HANGIN	IRSN	
Marc DENIS	GSIEN	
CATELINOIS Olivier	INVS	

Annexe 2

TITRE I^{er}

MODIFICATION DU CHAPITRE III « RAYONNEMENTS IONISANTS »

CHAPITRE I^{er}

Modification de la section 1

(-----)

Art. 9. – L'article R. 1333-11 est remplacé par les articles R. 1333-11 et R. 1333-11-1 ainsi rédigés :

« *Art. R. 1333-11.* – I. – Le réseau national de mesures de la radioactivité de l'environnement a pour mission de contribuer à l'estimation des doses dues aux rayonnements ionisants auxquels la population est exposée et à l'information du public.

« Il rassemble :

« 1^o Les résultats de mesures de la radioactivité de l'environnement effectuées soit par l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire, soit par des laboratoires agréés par l'Autorité de sûreté nucléaire pour ce type de mesure ;

« 2^o Des documents d'information sur l'évaluation des doses reçues par la population.

« II. – Les résultats de mesures de la radioactivité de l'environnement regroupés au sein du réseau sont ceux obtenus :

« 1^o Dans le cadre de la mise en œuvre de dispositions législatives ou réglementaires contribuant à l'évaluation des doses auxquelles la population est exposée, en particulier les résultats de la surveillance de l'impact des activités nucléaires sur l'environnement ;

« 2^o Par l'Autorité de sûreté nucléaire, par des collectivités territoriales, des services de l'Etat ou des établissements publics qui font effectuer des mesures par des laboratoires agréés ou par l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire ;

« 3^o Par toute association ou tout autre organisme privé qui fait effectuer des mesures par des laboratoires agréés ou par l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire dès lors que la transmission des résultats au réseau est demandée par l'organisme détenteur de ces résultats. Les résultats de mesures de la radioactivité de l'environnement faites au titre de la recherche, hors ceux obtenus dans le cadre du 1^o ci-dessus, peuvent être exclus du réseau.

« III. – Les objectifs du réseau de mesures de la radioactivité de l'environnement sont fixés par l'Autorité de sûreté nucléaire. La gestion de ce réseau est assurée par l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire.

« Une décision de l'Autorité de sûreté nucléaire, homologuée par le ministre chargé de la santé, définit les modalités d'organisation du réseau national de mesures de la radioactivité de l'environnement, la nature des informations qui lui sont transmises et les modalités selon lesquelles ces informations sont mises à la disposition du public.

« *Art. R. 1333-11-1.* – La demande d'agrément ou de renouvellement d'agrément présentée par les laboratoires mentionnés à l'article R. 1333-11 est adressée à l'Autorité de sûreté nucléaire accompagnée d'un dossier comprenant :

« 1^o Des informations sur le laboratoire, son organisation, sa qualité, son activité, la qualification de ses personnels et sur ses performances techniques ;

« 2^o La liste et les résultats des essais de comparaison inter-laboratoires auxquels le laboratoire a participé en vue de l'agrément qu'il sollicite.

« Le dossier est réputé complet si, dans un délai de trois mois à compter de sa réception, l'Autorité de sûreté nucléaire n'a pas sollicité la fourniture d'informations ou de documents complémentaires. Lorsque l'Autorité précitée demande des informations ou documents complémentaires, le délai est suspendu jusqu'à réception de ces informations ou documents. L'Autorité de sûreté nucléaire, sur la base de ce dossier, notamment des résultats du laboratoire aux essais de comparaison inter-laboratoires, publie sa décision dans un délai maximum de huit mois à compter de la date à laquelle le dossier est réputé complet. L'absence de réponse dans ce délai vaut rejet de la demande.

« Une décision de l'Autorité de sûreté nucléaire, homologuée par le ministre chargé de la santé, définit la liste détaillée des informations à joindre à la demande d'agrément, les critères de qualification auxquels doivent satisfaire les laboratoires agréés ainsi que les modalités de délivrance, de renouvellement, de contrôle, de suspension ou de retrait de cet agrément. »